



Assises Nationales du Sport

LA LETTRE

AVRIL 1997

● PLURALISME

● INDEPENDANCE

● OUVERTURE

2ème MANIFESTE

Un an après le rassemblement de Montpellier, en novembre 1991, les «Assises Nationales du Sport» ont élaboré un premier manifeste.

A la lumière des travaux menés depuis le rassemblement de Strasbourg en 1994, il est apparu nécessaire de rédiger un 2ème manifeste pour alerter sur l'importance prise par plusieurs questions.

● L'évolution sportive se poursuit dans le sens d'une tension entre «logique économique» et «logique éducative», au détriment de cette dernière. Il en découle un affaiblissement continu des valeurs humaines dans le sport. Les principes qui les fondent et la Charte olympique ne sont plus perçus comme des référents essentiels. Il est nécessaire de promouvoir une éducation dans le cadre d'une culture sportive universelle.

● Les facteurs qui poussent dans le sens de la commercialisation et de la privatisation, continuent d'entraîner le sport dans une voie s'écartant des missions de service public

répondant aux besoins d'éducation, de santé, de bien-être et de culture de la population. Des mesures législatives et budgétaires sont nécessaires pour équilibrer les rapports entre les formes commerciales et éducatives du sport.

● Actuellement, dans l'Union européenne, il manque une position politique claire fondée sur les finalités humaines du sport. Cela conduit à prendre des décisions d'ordre économique ou juridique, en contradiction avec la logique sociale et éducative du sport.

Il est urgent d'équilibrer, dans la construction de la politique européenne, la prise en considération des différentes finalités : celle du profit et celle du sport à but non-lucratif.

● Le chantier législatif ouvert en France pour mettre au point une nouvelle loi sur le sport, apportera-t-il des garanties suffisantes pour maîtriser les équilibres entre économie et éducation dans le sport ?

Le bénévolat, la reconnais-

sance de son utilité sociale, le financement du sport éducatif, les missions de service public, ne sont, à l'évidence, pas suffisamment pris en compte dans les projets en cours.

● Les Assises Nationales du Sport se sont particulièrement préoccupées du vide ressenti par les acteurs de terrain concernant la façon de les associer à des réflexions prenant en compte leur expérience. Le déficit de concertation reste important à tous les échelons de la Société sportive dans ses rapports avec les autres pouvoirs (politiques, économiques, médiatiques, juridiques).

Une structure transversale réunissant, à chaque niveau, tous les partenaires (Etat, collectivités territoriales, mouvement sportif, associations et organismes divers participant au développement des pratiques) reste à concrétiser pour que les besoins de la société civile soient pris en compte et influencent l'élaboration des orientations et des décisions. ■

POURQUOI UN DEUXIEME MANIFESTE ?

Le premier manifeste (1) avait mis en évidence plusieurs constats :

- Le système fédéral associatif tend à n'occuper qu'une partie du champ de «la Société sportive», tandis que se développent, en dehors de lui, des logiques divergentes.

- Les dirigeants, les éducateurs, les animateurs du sport de base se trouvent confrontés à des problèmes de plus en plus préoccupants et ont, de surcroît, l'impression qu'ils ne se trouvent jamais en position d'interlocuteurs et encore moins d'acteurs dans la conduite du sport.

- Les collectivités territoriales, sur lesquelles reposent de plus en plus les financements, disposent de ressources inégales et n'ont pas la même vision de l'intérêt que présente l'activité sportive pour la santé et le développement des individus.

Partant de ces constats et désireux d'explorer de manière transversale les problèmes que pose l'avenir du sport, des Assises locales et nationales ont alors rassemblé, dans un esprit de pluralisme, d'indépendance et d'ouverture, ceux que la situation préoccupe.

De ces débats, se sont dégagés les principes qui orientent aujourd'hui le mouvement des ANS :

① Le sport est une activité humaine intégrée dans la Société dont elle est issue. Il possède une logique et des valeurs propres sans lesquelles il perdrait sa crédibilité et ses vertus éducatives et culturelles.

② Cette conception globale du sport dans sa diversité s'accompagne de l'affirmation et de l'exigence de son unité.

③ L'argent peut corrompre le sport et lui faire cruellement défaut.

④ Rien, finalement, ne sera réalisé en dehors d'une concertation courageuse entre tous les acteurs et partenaires du sport.

Depuis le rassemblement de novembre 1991 à Montpellier, sans prendre la place de qui que ce soit, et en restant ouvertes à tous, les Assises Nationales du Sport ont constitué le lieu de dialogue et de concertation qui manquait à beaucoup.

Le constat de l'affaiblissement des valeurs, de la pression de l'argent, des phénomènes de corruption et la tendance au désengagement de la responsabilité publique assumée par l'Etat, a conduit à mettre l'accent sur l'idée que, même si tout ne va pas

mal, «le sport est aujourd'hui en danger».

Les initiatives prises depuis 1991, sous l'égide des ANS, ont découlé de cette prise de conscience et ont eu pour objet la défense des valeurs, la mise en avant de l'éthique dans les comportements à tous les niveaux, pour maîtriser les rapports sport / argent.

Des actions engagées en 1995 par les Pouvoirs Publics, le CNOSEF, le Ministère de la Jeunesse et des Sports et d'autres, ont donné à cette prise de conscience un soutien particulier.

Mais l'évolution sportive et de la Société, dans le sens d'une tension entre «logique économique» et «logique éducative», s'accroît au détriment de cette dernière.

Il semble donc utile de faire à nouveau le point, de mesurer le chemin parcouru et de réfléchir aux efforts à entreprendre pour la promotion de l'humanisme dans le sport et la sauvegarde des valeurs de l'olympisme à l'aube du 21^e siècle. ■

(1) Document élaboré à l'occasion d'un séminaire, en novembre 1992.

OÙ EN SONT LES ANS ?

Sous l'égide des Assises Nationales du Sport, deux rassemblements importants ont été organisés :

- novembre 1991 à Montpellier
- octobre 1994 à Strasbourg

- En 1995, un séminaire (à Chatenay Malabry) a approfondi la relation entre « économie » et « culture » dans le sport.

- En novembre 1996, une journée de travail a été organisée à Saint-Denis sur le thème :

« La spécificité française dans le domaine des APS »

mettant en discussion les questions :

- services publics et/ou privatisation
- cogestion Etat / Mouvement sportif
- collectivités territoriales et développement sportif
- olympisme coubertinien et culture sportive
- sport marchand/sport non-marchand

- Les ANS sont un rassemblement informel reposant sur une forme de contrat moral entre tous ceux qui s'y reconnaissent comme acteurs. Elles ne cherchent pas à devenir un mouvement structuré, considérant que leur fonction se limite à celle de lien

et de dialogue entre acteurs agissant dans diverses organisations. (1)

Un collectif de dix personnes (2) en assure actuellement la continuité. Depuis janvier 1997, il a centré son travail sur la réalisation de cette Lettre des ANS destinée à informer et faire réfléchir ceux qui s'intéressent au mouvement.

La question posée maintenant est : Faut-il engager la préparation d'un nouveau rassemblement national sur les bases du 2ème manifeste ?

C'est aux individus et aux organisations intéressées qu'il appartient de répondre. ■

(1) Ont contribué financièrement à la poursuite de l'activité des ANS en 1996 : UNCU, USJSF, UNSS, UFOLEP-USEP, FSGT, FSCF, FNSU, FNSMR, FNOMS, FFEPGV, FFCCO, FF des Sociétés d'Aviron, FF Natation, FF Athlétisme, FF Judo, FF Tennis, Comité français Pierre de Coubertin, Commission Sport CGT, ADS 93, SNEP et une douzaine de contributions individuelles.

(2) Nicole Darrigrand, Robert Denel (UNCU), Jean-Marie Jousret (FSCF), Bernard Lacour (FNOMS), Pierre Lalgras (UNSS), Jean Lafontan (SNEP), Claude Mahler (ADS 93), Jacques Marchand (USJSF), René Moustard (FSGT), Jean Rodenfuser (Comité Pierre de Coubertin).

LES ANS ET LE CHANTIER LEGISLATIF

Le 8 juillet 1996, le collectif de pilotage des ANS a adressé une lettre au Ministre de la Jeunesse et des Sports pour lui communiquer l'état de ses réflexions et propositions.

Dans cette lettre ont été soulignés :

- La nécessité de réactualiser dans la loi, les valeurs du sport, école de citoyenneté, de réaffirmer le rôle éducatif de la pratique sportive et de souligner l'importance de la vie associative reposant sur l'engagement bénévole et militant principes qui sont le fondement du sport, tel que le conçoit l'olympisme d'origine, confronté à l'emprise de la médiatisation et de la commercialisation du sport spectacle.

• Parmi les questions les plus préoccupantes :

- Le bénévolat et les conditions de son fonctionnement.
- La promotion de la culture sportive à l'école, dans les médias et dans les fédérations.
- La mise en place d'un réseau de concertation. Ce qui appelle la relance du Conseil National des APS.

• L'intérêt que le mouvement des ANS porte au chantier législatif.

Nous sommes en avril 1997. Le mouvement des ANS confirme ses propositions dans le sens de l'élaboration d'une loi qui prenne en compte les intérêts du mouvement sportif associatif confronté à l'emprise de la commercialisation. ■

DE L'OPPORTUNITE D'UN PROJET SPORTIF NATIONAL

Un projet permet de mettre en cohérence :

- des objectifs (quelles finalités ?)
- des moyens (matériels, financiers, humains, structurels)
- une coordination et une concertation
- des règles
- etc.

Au moment où beaucoup de questions interpellent l'organisation du sport, n'est-il pas utile de réfléchir aux conditions d'un Projet Sportif National intégrant la diversité des composantes de la vie sportive nationale et s'inscrivant dans une perspective plus large, ouverte sur les relations avec les autres pays dans le monde ? ■

L'EUROPE ET LE SPORT

L'Europe doit nous préciser le sport qu'elle veut.

Notre législateur national a choisi à deux reprises, en 1975 et 1984, d'élever le sport au rang d'élément fondamental de la culture. Serait-il sacrilège de l'affirmer au niveau européen ? Est-ce conciliable avec le « tout économique dans le sport » ?

A l'heure où s'ouvre la procédure de révision du traité, les institutions communautaires (Conseil des Ministres et Parlement) doivent ouvrir sur le sport un large et vrai débat, non pas pour ou contre l'arrêt Bosman, mais sur une politique européenne du sport. Ou le sport est l'affaire des états, et ce débat n'a pas de sens et l'affaire Bosman n'a pas de raison d'être ; ou le sport est affaire européenne, et l'Europe doit nous dire quel sport elle souhaite. En tous les cas, le sport ne saurait être affecté dans son essence par simple ricochet et comme par raccroc, dans une perspective d'échanges économiques. Il mérite d'être pris en considération en lui-même et pour lui-même. ■

Professeur Pierre Collomb, Directeur du Centre de Droit du sport de l'Université de Nice-Sophia-Antipolis.

REFLEXION SUR LA CONCERTATION

Le mouvement des ANS (mouvement informel, reliant une diversité d'organisations différentes) est né du besoin de se rencontrer, en dehors des structures traditionnelles, pour dialoguer, se concerter et réfléchir à des propositions. La spécificité du mouvement n'est pas de se constituer en force de pression, de contestation, de contrepoids des institutions existantes. D'où l'importance de cultiver la concertation à la fois comme but et comme méthode.

Ce besoin se heurte à des obstacles :

- La tendance des pouvoirs en place à maintenir une logique de rapports institutionnels hiérarchisés et cloisonnés

- La faiblesse de la reconnaissance et des moyens accordés aux structures pourtant habilitées à donner des avis.

- Les fausses concertations engendrant des réactions de doute, de scepticisme, voire de découragement.

La concertation n'est pas une simple consultation. Elle doit permettre d'influencer les pouvoirs de décision et, pour cela, s'inscrire dans une démarche commune, ouverte, transparente.

La loi sur le sport de 1984 avait prévu la création d'un CNAPS (Comité National des APS) dans la perspective d'instituer un lieu susceptible de faire le lien entre les besoins de la Société civile et la fonction d'élaboration de la politique par le Parlement.

Cet organisme aurait pu jouer un rôle utile dans une logique de concertation en amont des orientations politiques, tout en jouant un rôle d'évaluation en aval en procédant à des bilans.

Il n'a jamais été réuni.

Le nouveau projet n'en fait même plus mention.

Est-ce une bonne façon d'aller dans le sens du besoin de concertation qui s'exprime en profondeur dans la Société ? ■

L'URGENCE D'UNE VRAIE CULTURE SPORTIVE

Pourquoi faut-il réaffirmer, dans un préambule d'une loi révisée, le rôle éducatif du sport et le proclamer encore plus aujourd'hui qu'hier ? Simplement parce qu'il est oublié par les uns et ignoré par d'autres.

Les principes qui constituent les fondements du sport tel que le conçoit l'olympisme d'origine, ne sont plus des évidences pour les générations actuelles laissées trop volontiers à l'emprise de la médiatisation et de la commercialisation du sport-spectacle et de la marchandisation des pratiques sportives souvent traitées en produits de consommation.

D'où le besoin, souligné dans la lettre adressée par les ANS au Ministre en juillet 1996, de promouvoir une culture sportive humaniste à l'école, mais aussi dans les clubs et les fédérations, en faisant précéder et soutenir toute formation technique et préparation à la compétition d'une connaissance de la règle et de l'éthique du sport.

COUBERTIN D'ACTUALITE

Une certaine dérive des Jeux, à Atlanta, a suscité une prise de conscience dans le mouvement olympique lui-même.

L'Olympisme tel qu'il s'exprime dans la charte olympique devient un recours en avance sur l'actualité car il est capable d'apporter des réponses à ceux qui, scientifiques et philosophes notamment, mesurent l'urgence de réagir face aux risques graves que l'usage de la science et de techniques sophistiquées fait courir au genre humain ; et le sport n'en est pas à l'abri. Mais il est le mieux placé et le mieux armé pour réagir avant qu'il ne soit trop tard. ■